

S.A.R.L au capital de 10 000 000 F

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCES ET D'HYGIENE

TPI ANTI ADHERENT BITUME

CONCENTRÉ A DILUER A USAGES PROFESSIONNELS

AGENT DE GLISSE ANTI-ADHERENT ANTI-CORROSION

SANS SILICONES

PROTECTION des SURFACES CONTRE l'ADHERENCE DES BITUMINEUX
lors des TRAVAUX d'APPLICATION

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation concentrée en phase aqueuse élaborée à base d'une association synergisée de 3 extraits végétaux sélectionnés pour leurs fonctions anti-adhérentes, agents humectants et inhibiteurs de corrosion.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
. MASSE VOLUMIQUE	: 1075 g/litre.
. REACTION CHIMIQUE	: Faiblement alcaline non caustique.
. pH à 1 %	: 9.90 environ.
. ASPECT	: Limpide de couleur ambrée.
. VISCOSITE à 17,5 °c	: 1400 cps – Mob n° 3 – 50 Tr/Min
. ODEUR	: Sans odeur.
. TENSION SUPERFICIELLE à 2% dans l'eau	: 32 dyne/cm
. TEMPERATURE D'EBULLITION	: 97 °c
. TEMPERATURE MAXIMALE EN SERVICE	: supérieure à 190°c

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Dispersable dans l'eau en toute proportion, donne une émulsion stable.
- . Biodégradabilité : Evaluation réalisée de l'aptitude à la Biodégradabilité du produit complet → **Produit déterminé comme facilement biodégradable – PV n° CB 08175.5**
- . Haut pouvoir mouillant et humectant. **Non corrosif vis-à-vis des métaux et alliages légers, non caustique.**
- . Compatible avec la plupart des surfaces peintes, plastiques, substantif des surfaces métalliques. Evite l'oxydation, la rouille des métaux ferreux non protégés.

• Facilement soluble dans l'eau	→ Pouvoir d'étalement élevé
• Ne résinifie pas	→ Polyvalent pour la plupart des matériels et supports
• Ne gomme pas	→ Evite l'adhérence des bitumeux
	→ Facilite leur glissement
	→ Ne modifie pas leur caractéristique

Ne modifie pas les caractéristiques des produits bitumineux entrés en contact.



S.A.R.L au capital de 10 000 000 F

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCES ET D'HYGIENE

. Est utilisé en application préventive comme agent de glisse anti-adhérent des bitumineux, agent protecteur des surfaces métalliques ou plastiques, caoutchoucs au contact des projections de produits bitumineux :

- | | |
|---|---|
| ▶ Matériels d'application des chantiers mobiles | ▶ Skips |
| ▶ Bennes de transport d'enrobés | ▶ Véhicules, pare-choc, bavettes, pneus des camions |
| ▶ Elévateurs | ▶ Matériels de fabrication dans les centrales d'enrobages |
| ▶ Finisseurs | ▶ Petits outillages manuels |
| ▶ Compacteurs | |

MODES ET DOSES D'EMPLOI

. **En préventif** : Selon nature des matériels et surfaces à protéger et la fréquence d'application, s'utilise dilué dans l'eau, application uniforme à l'aide d'un pulvérisateur ou par étalement à la brosse souple, par arrosage ou par projection basse pression ou aspersion à la rampe sur les surfaces avant mise quotidienne en service.

Peut être pré-dilué dans une citerne de chantier équipée d'un dispositif de pulvérisation

. Dilutions indicatives :

- ▶ Gros matériels, bennes élévatrices : 1 partie pour 10 à 20 parties d'eau.
- ▶ Matériels d'applications : 1 partie pour 25 à 40 parties d'eau.
- ▶ Petits matériels, pneumatiques des véhicules de chantier : 1 partie pour 10 à 15 parties d'eau.

. *Renouveler l'application 1 à 2 fois dans la journée à la reprise du travail et dès-que des problèmes d'adhésivité des bitumeux apparaissent aux surfaces.*

RECOMMANDATIONS

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- A aussi été pris en compte le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).

- . Ne pas laisser à la portée des enfants.
- . Refermer l'emballage après chaque utilisation.
- . Protéger du gel au stockage.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.
NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.